

Conseil Syndical du 2 novembre 2022

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Didier CHATELLIER, Gerard DENIS, Guy TOUCHARD, Sébastien FOURAGE, Jean Claude BENNERY, Michel KLINGEMANN, Denis FOURNIER, Philippe BALIN, Raphaël RAMETTE.

Absents excusés : Olivier NIOCHE, Fernand GOURLOT, Jack NIOCHE (pouvoir à Guy TOUCHARD), Stéphanie RAMETTE, Michel LECLERCQ (pouvoir à Raphaël RAMETTE), Françoise ABSOLU (pouvoir à Claude LANCRENON), Jean Paul IMBAULT

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL), Sylvain PINAULT (permanent de l'ASRL).

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30 et rajoute à l'ordre du jour la fluctuation des niveaux du bassin St Santin.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 30 août 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Faucardage, Ratodo et Hydrocotyle

- Un faucardage a été réalisé par la ville d'Olivet sur 3 jours courant octobre, l'entreprise estime avoir faucardé environ 80 tonnes. Pour rappel, l'ASRL n'a pas souhaité participer à cette opération du fait d'une intervention trop tardive.
- Michel Thomas, riverain du bassin de St Samson, a pris le relais du club d'aviron pour le Ratodo avec plusieurs de ses voisins, il a trouvé cette expérience particulièrement positive et estime avoir retiré 8 tonnes la première semaine. Après cette location gratuite, le Ratodo sera hiverné dans le garage de l'ASRL. Le planning de mise à disposition pour l'année prochaine devra donner priorisation aux bassins avals mais un passage sur St Samson reste obligatoire en complément du faucardage. Un article sur le Ratodo dans la république du Centre est envisagé afin de mettre en avant la mobilisation des riverains pour une action d'intérêt public.
- Un rappel de vigilance vis-à-vis de l'hydrocotyle fausse renoncule est fait, cette herbe invasive présente sur la rivière depuis 2021 se développe et à ce jour 5 foyers sont identifiés : le bras de Bou, le bras du Couasnon, le bras de la Fontaine, la rive gauche du bassin de St Samson et l'aval du bassin des Tacreniers.

Fluctuation des niveaux du bassin St Santin

Plusieurs abaissements importants du niveau d'eau ont été observés sur St Santin ces derniers mois, ces fortes diminutions se passent sur quelques heures et peuvent atteindre 40cm d'écart sur une journée. Du fait de ces abaissements, des fondations

se retrouvent à l'air libre et se fragilisent notamment celles du pont des 3 FFI permettant l'accès à la chaussée de St Santin. Une réunion est organisée le lendemain à ce sujet, les meuniers du bassin ont tous été conviés afin de trouver une solution pour stabiliser les niveaux.

Retour sur les dernières réunions de la CLE et du CTMA

Le président présente son ressenti suite aux dernières réunions : d'une manière générale l'avis de l'ASRL est plus écouté qu'avant et nos suggestions sont retenues. La mise en avant de l'usage public de la rivière et de son entretien qui est intérêt public permettent de changer petit à petit les à priori sur notre rivière. Les réunions sont plus positives mais la CLE garde sa volonté de rétrécir la rivière qui est régulièrement qualifiée de trop large. Une étude va être menée sur le tronçon du parc floral en ce sens, l'ASRL a demandé que cette étude soit bien réalisée par un bureau spécialisé en hydrologie et hydrogéologie et non par un bureau de communication.

Dans le cadre du CTMA, la protection des pertes et des infiltrations de Loire notamment de la carrière Mauger a été demandée.

Résilience du Loiret

Suite à nos différentes remarques lors des réunions, la résilience de la rivière face à la sécheresse de cet été est établie, une présentation a d'ailleurs été demandée par la CLE pour la prochaine réunion. Bernard Leleu présente donc une ébauche (en annexe) de la future présentation. Après plusieurs échanges entre les syndicats, des modifications vont être apportées et le diaporama sera représenté lors du prochain conseil syndical et sera annexé au compte rendu.

Organisation des astreintes

4 syndicats se partagent actuellement les astreintes : Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Guy TOUCHARD et Jack NIOCHE. Ce dernier souhaite arrêter progressivement et il faudrait donc lui trouver un remplaçant. Du fait de l'installation dans un futur proche de capteurs de niveaux autonomes sur les bassins, les astreintes seront amenées à changer avec notamment moins de déplacements à effectuer. Jean Claude BENNERY se propose en « réserve » en cas de trou dans le planning des astreintes.

Point financier

Hugo LEPETIT présente plusieurs documents (documents présents en annexes) :

- Propositions d'augmentations des redevances riverains pour l'année 2023
- Propositions d'augmentations des salaires des deux agents permanents
- Proposition d'achat d'un broyeur (sur l'exercice 2023)
- Proposition de budget primitif 2023

Le président présente ces documents au vote après débat du conseil syndical :

- L'augmentation de 4% des redevances est votée avec 12 voix pour, les 2 voix restantes auraient préféré une augmentation de seulement 3%.

- L'augmentation des salaires est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec effet au 1^{er} décembre 2022.
- La proposition d'achat du broyeur est retenue et un budget de 7000€ sur le chapitre d'investissement 21 pour l'exercice 2023 est approuvé par l'unanimité des présents et représentés.
- Le budget primitif 2023 est ajusté avec l'augmentation des redevances riverains, l'augmentation des salaires des deux agents et l'achat du broyeur. Le budget est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Lors du précédent conseil, un syndic s'interrogeait sur la pertinence de redevance pour les accès collectifs, cela concerne 27 riverains pour un montant global d'environ 1500€. Il est de l'intérêt des riverains propriétaires de l'accès collectif de préserver leur droit car cela rend les biens concernés plus attractifs en cas de vente et d'évaluation. Aucune décision n'est prise pour le moment et la facturation de cet accès collectif est gardée.

Questions diverses

- La pelle de la vanne de décharge de St Samson a été démontée la semaine dernière afin de remplacer la crémaillère tordue, la réparation doit être faite dans le mois.
- Le capteur de vitesse au pont Bouchet a été réinstallé, il fonctionne correctement mais nécessite d'être calibré, le technicien d'Ijinus passera régulièrement sur site pour cela.
- Le tablier du futur pont Cotelle a été installé ce jour après deux jours de manipulation pour le faire passer d'une rive à l'autre.

Claude LANCRENON clôture la séance à 21h15.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 18/10/2022

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mercredi 2 novembre 2022 à 18 : 30.**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 30 aout 2022**
- **Faucardage, Ratodo et hydrocotyle**
- **Retour sur les dernières réunions de la CLE et du CTMA**
- **Résilience du Loiret**
- **Organisations des astreintes**
- **Redevance riverains 2023 et Budget primitif 2023**
- **Questions diverses**

Le président,
Claude LANCRENON

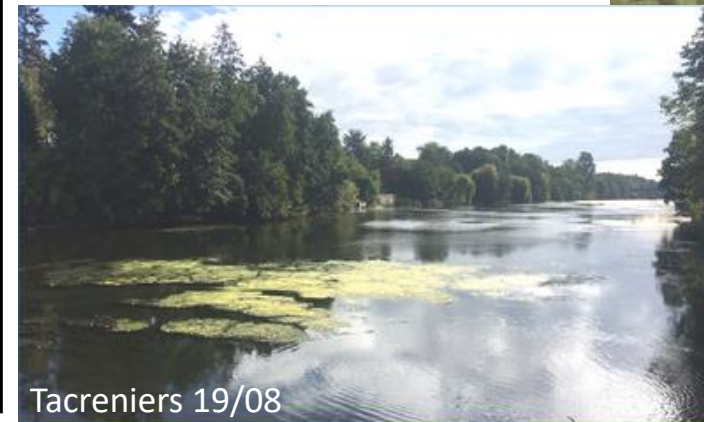
La résilience du Loiret face à la sécheresse

Bassin des Tacreniers 19/08/2022

Le Loiret en 2003



Le Loiret en 2022



En 2003, les sources du parc floral ne coulaient plus !

Le Loiret en 2003



Aval pont Cotelle



Aval pont Leclerc



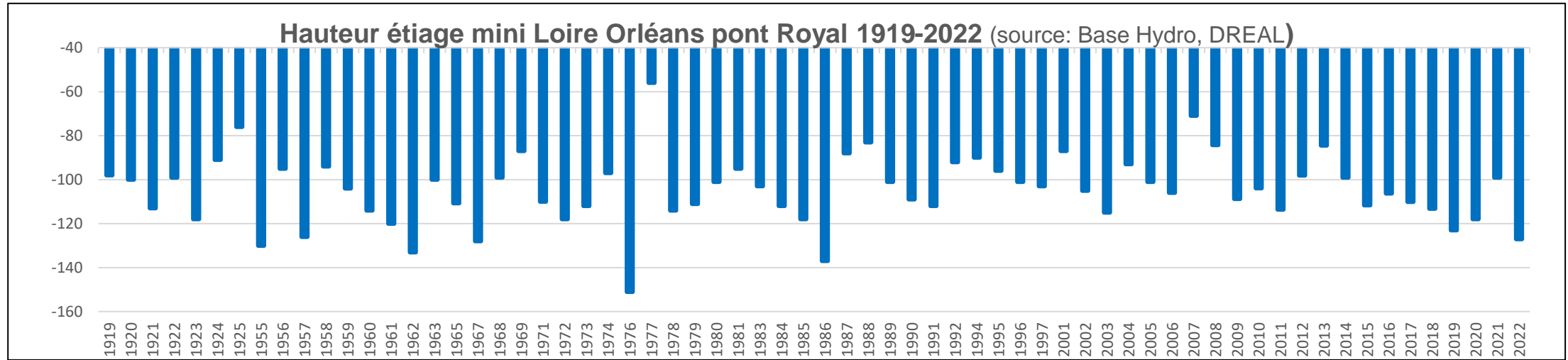
Saint
Samson



Bras des
Montées

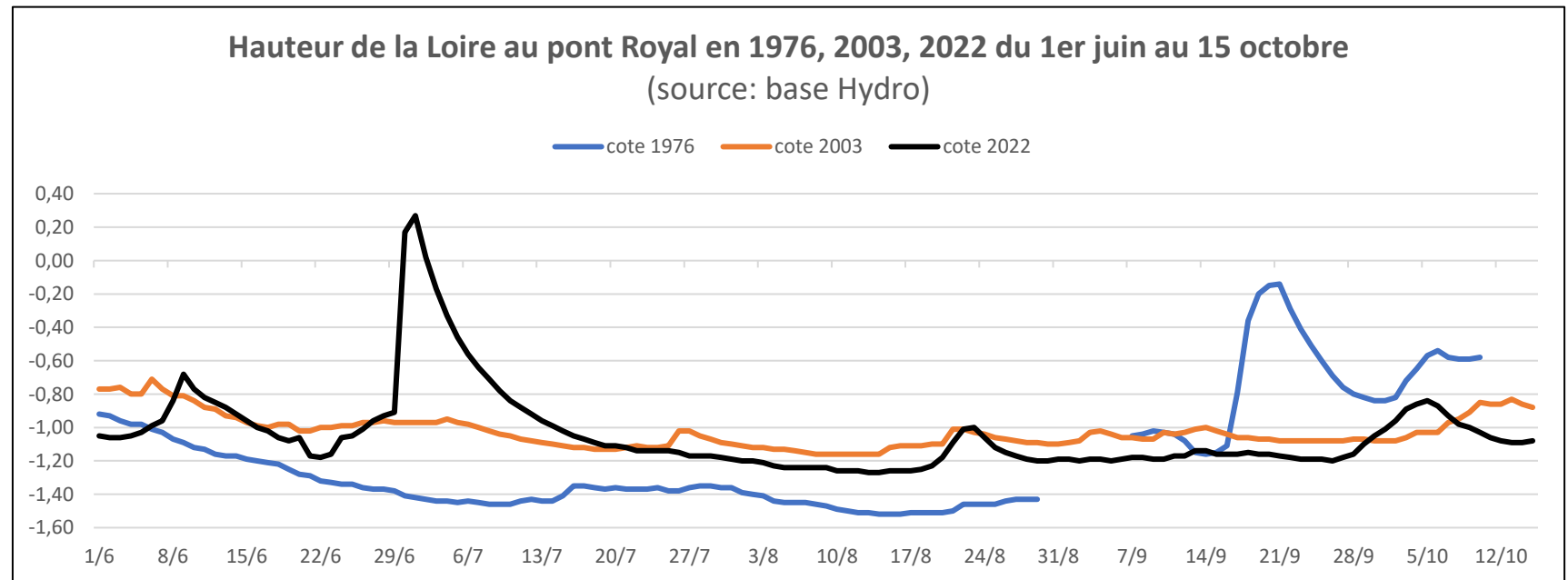
2003, un étiage catastrophique...

Le Loiret, résurgence(s) de la Loire

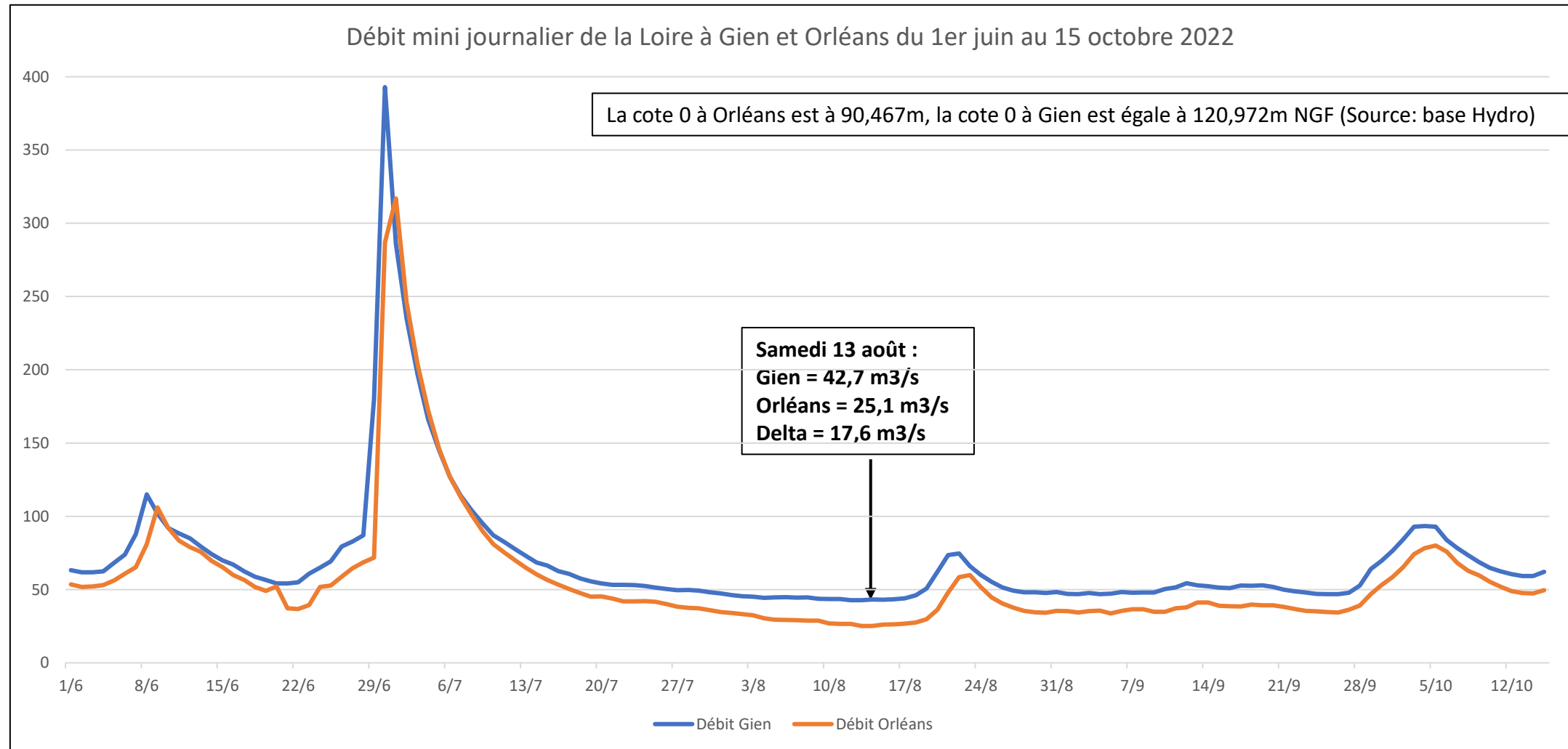


Zoom sur 3 années de sécheresse
1976, 2003, 2022

En 2022, le niveau de la Loire était plus bas qu'en 2003



Les débits à Gien et Orléans



L'alimentation du karst reste conséquente même en étiage

(Source: Base Hydro)

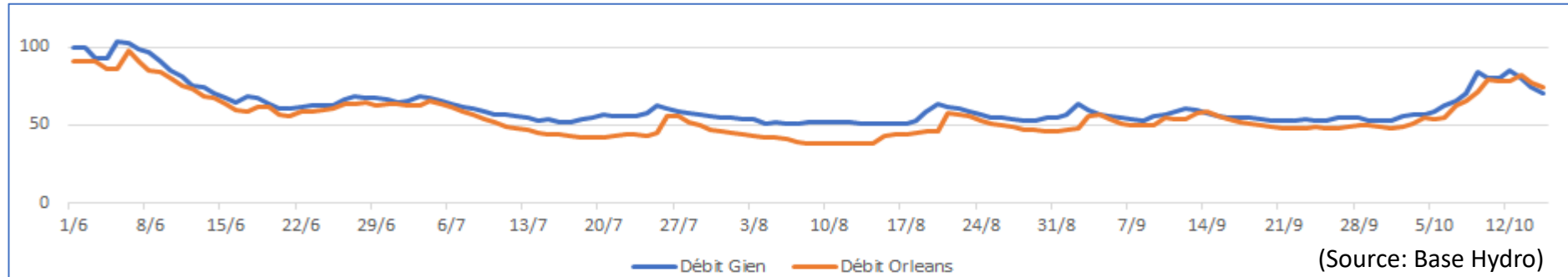
Un début d'explication ?

Les pertes en Loire entre Gien et Orléans

(Débits mini journaliers)

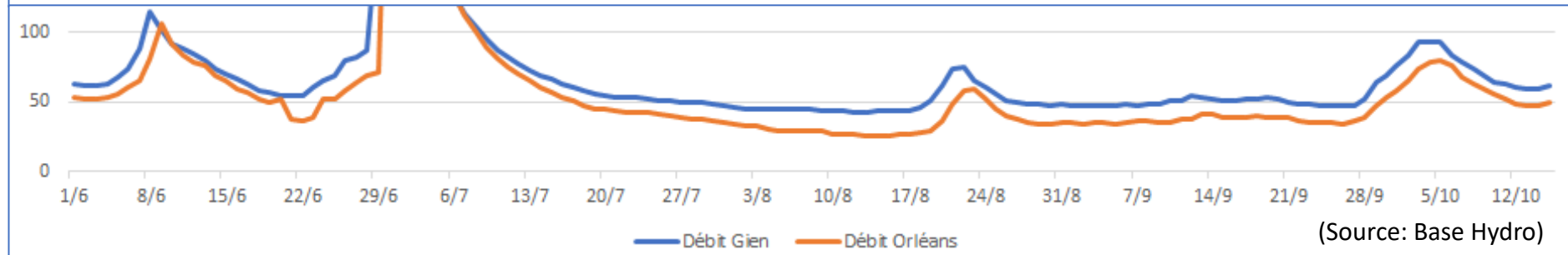
Débits 2003

(Min Orléans = 38m³/s)



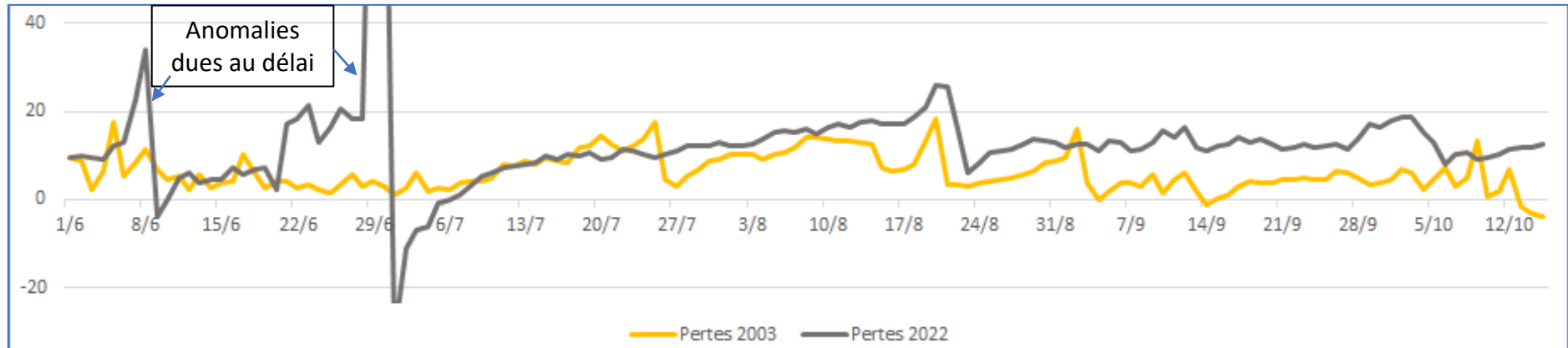
Débits 2022

(Min Orléans = 25m³/s)



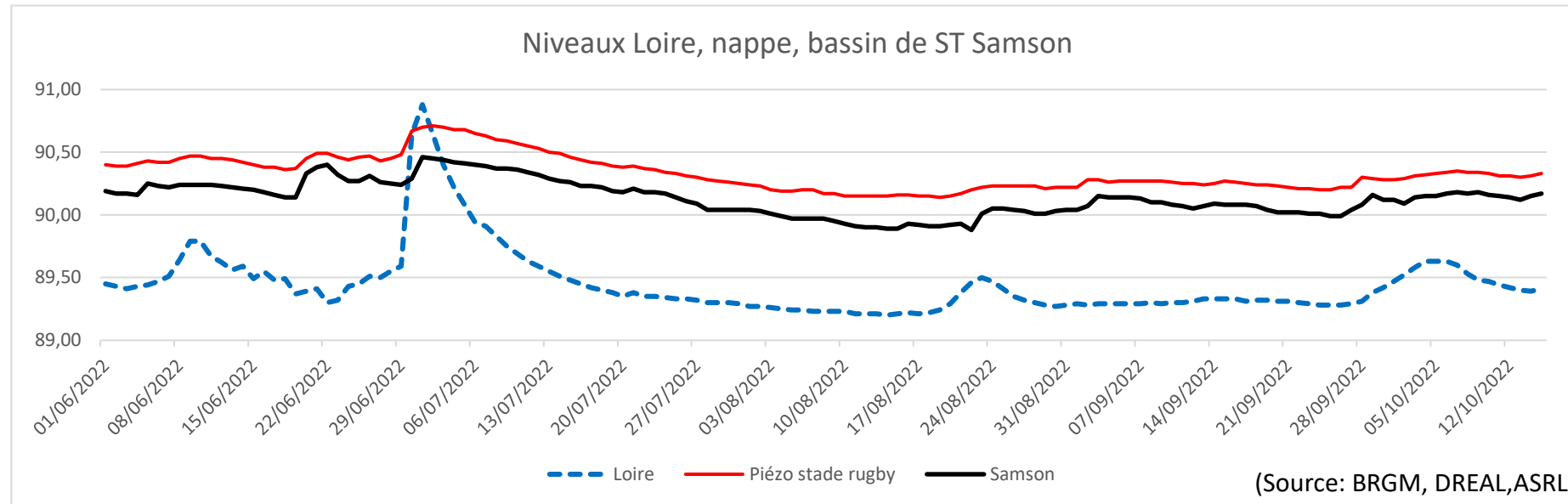
Calcul pertes 2003 & 2022

(Attention, c'est une simple soustraction qui ne tient pas compte du délai d'écoulement entre Gien et Orléans)



Les pertes entre Gien et Orléans apparaissent plus importantes à l'étiage en 2022 qu'en 2003

Mais le Loiret dépend d'abord du niveau de la nappe...



Montée de la Loire du 1er juillet 2022 => recharge de la nappe ?, peut-être, mais temporaire...
Quel était le niveau de la nappe en 2003 ?
Y-a-t 'il une évolution du volume des pertes ? Si oui, quel impact sur la nappe ?

- **Absence de donnée de niveau du Loiret avant 2020**
- **Absence de donnée de nappe en 2003 (piézomètres ADES BRGM 2010)**

De l'importance de pouvoir disposer de séries de données

Restrictions liées à la sécheresse

Arrêté du
22 juillet 2003

Les limites géographiques de la nappe d'accompagnement sont celles des alluvions récentes de Loire précisées sur la carte géologique ci-jointe. Sont pris en compte les forages de moins de 15 mètres de profondeur pour les restrictions d'usages fixées dans les articles 3 et 4.

Article 3 -

Les prélèvements d'eau qui ne sont pas indispensables dans les processus de production industrielle et agricole sont interdits.

Article 4 -

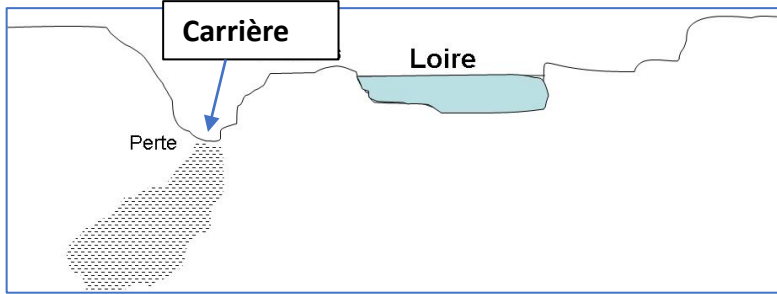
L'irrigation par aspersion des parcelles agricoles est interdite entre 8 heures et 20 heures, pour les cultures autres que légumières, maraîchères, florales, médicinales et pépinières.

Arrêté du
21 juin 2022,
situation de crise

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Irrigation agricole : prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Sensibiliser les agriculteurs à l'état de la ressource	Réduction de 20 % des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation (article 8 de l'arrêté cadre du 06/04/22)	Réduction de 40 % des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation (article 8 de l'arrêté cadre du 06/04/22)	Interdiction
Irrigation agricole : prélèvements en eau souterraine.		Interdiction 24 heures par semaine (du dimanche 8h au lundi 8h) sauf dérogation (article 8 de l'arrêté cadre du 06/04/22)	Interdiction 36 heures par semaine (du samedi 20h au lundi 8h) sauf dérogation (article 8 de l'arrêté cadre du 06/04/22)	Interdiction 48 heures par semaine (du samedi 8h au lundi 8h)

2022, des restrictions plus fortes...

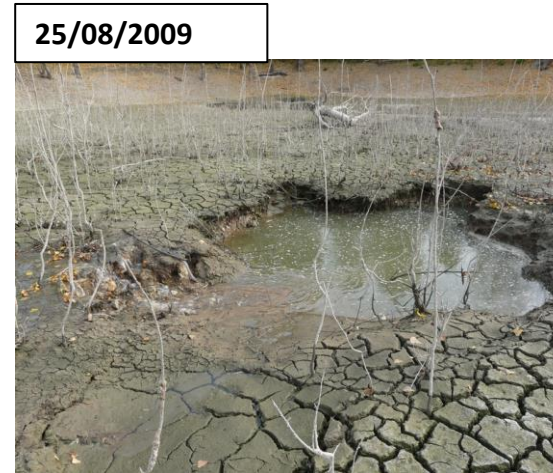
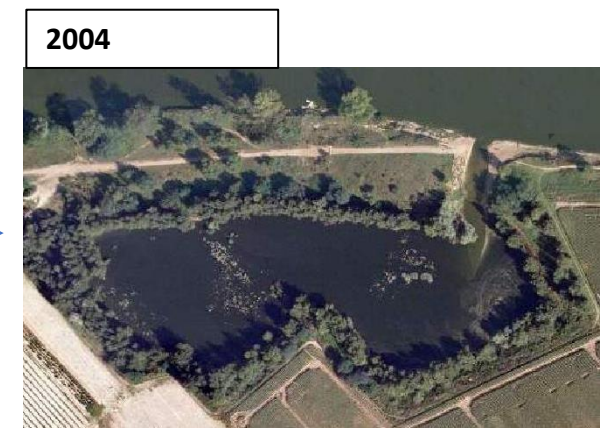
La carrière Mauger



Traçage en juillet 2008
Mauger -> Bouillon

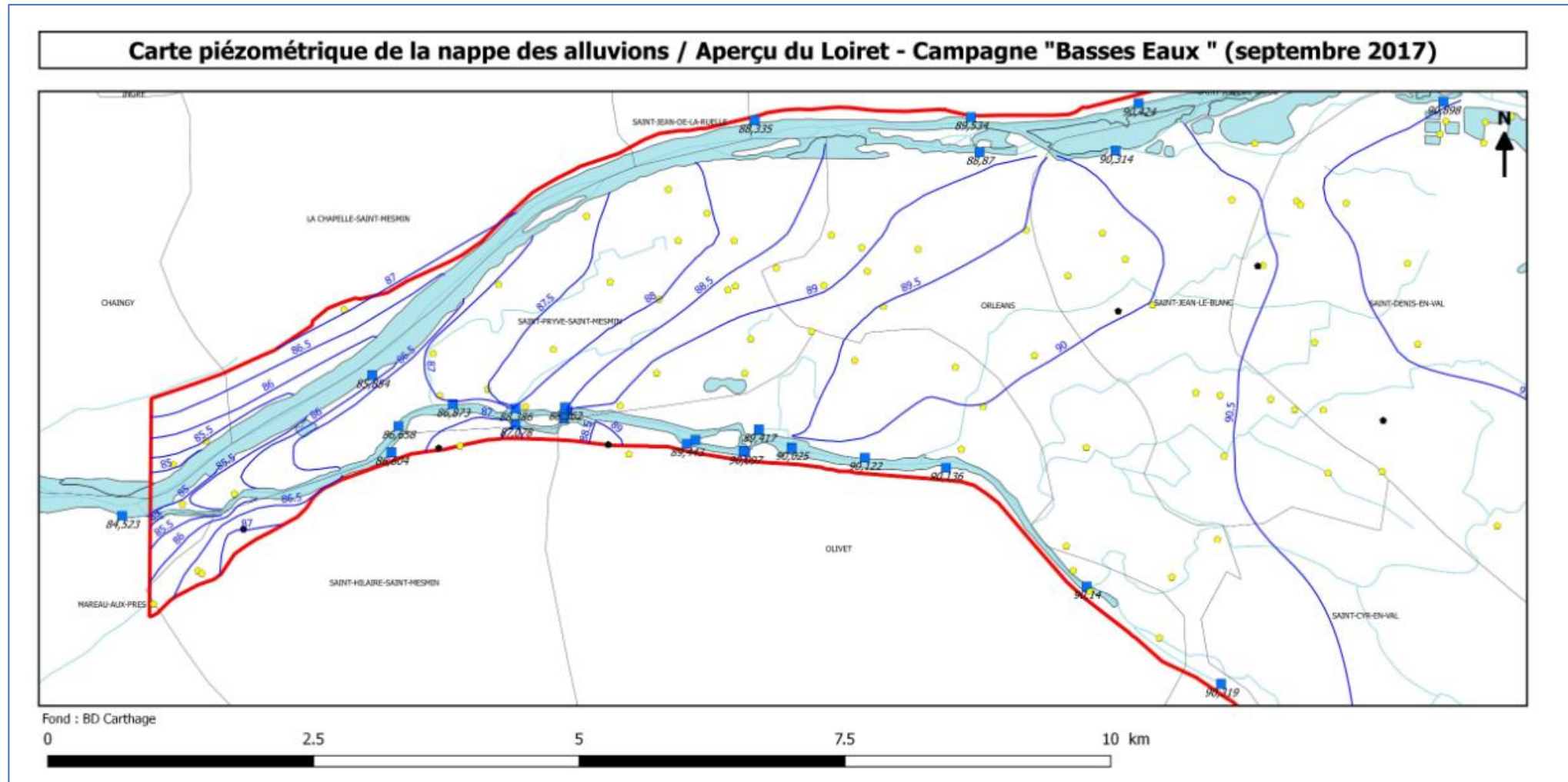


Crue hiver
2003-2004



Une alimentation du karst intéressante en étiage, mais faible et fragile...

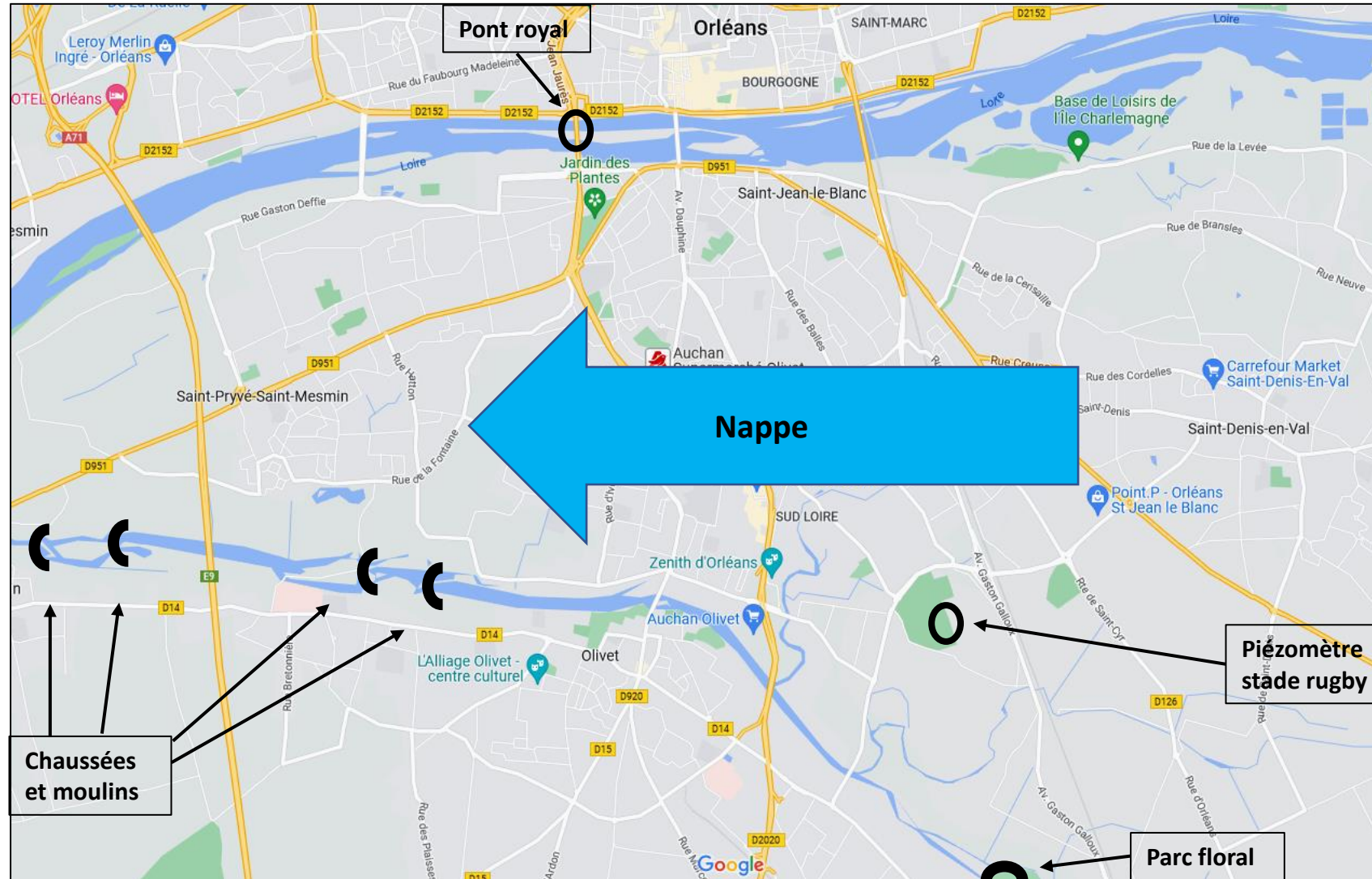
La Loire, la nappe, le Loiret...



(Source: Géopole/EP Loire, carte piézométrique 2017)

La nappe transite d'Est en Ouest en perdant de l'altitude : 3m de St Jean le Blanc à St Pryvé St Mesmin

La Loire, la nappe, le Loiret...



Le Loiret est adossé au coteau de Sologne et draine la nappe

Le soutien des chaussées et des bassins

Extrait du rapport d'étude réalisé par l'ingénieur BRUNOT du Service Hydraulique le 30/12/1948 :

Toutes ces constatations ne font que confirmer que les "sources" alimentant le Loiret sont en communication par un réseau maillé de canalisations souterraines et forment un ensemble de cheminées d'équilibre. L'interférence entre elles est certaine : dès qu'on charge une série de sources dans un bassin, celles des bassins immédiatement en amont et en aval augmentent leur débit du fait de la mise en charge des canalisations qui les réunissent souterrainement.

Les manipulations ont des limites...

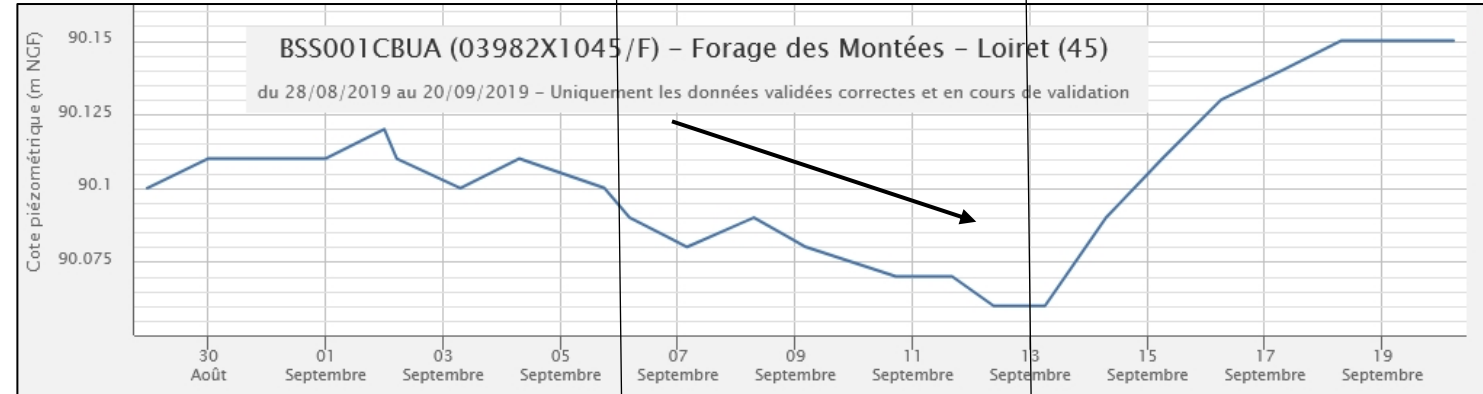
Plus récemment, au cours des régates d'Olivet en 1948, les vannes de l'ancien moulin de St Samson ayant été complètement fermées, et colmatées avec soin, il a été constaté que le niveau de l'eau dans le bassin n'avait pu monter que de 11 cms.

Enfin, le maximum connu atteint par les plus hautes eaux de crue du Loiret ne dépasse pas 90 cms au-dessus de l'étiage.

Les chaussées agissent sur la nappe comme des ralentisseurs...

L'incident de septembre 2019 est révélateur.

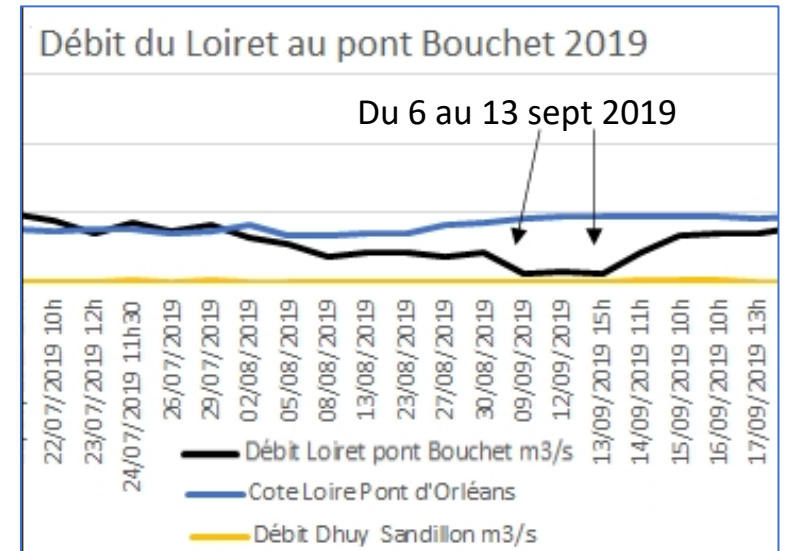
Piézomètre stade rugby



(Source: BRGM)

- ⇒ Travaux (6-13 sept 2019)
- ⇒ Baisse du niveau des Tacreniers
- ⇒ Baisse de la nappe
- ⇒ Baisse du débit des résurgences

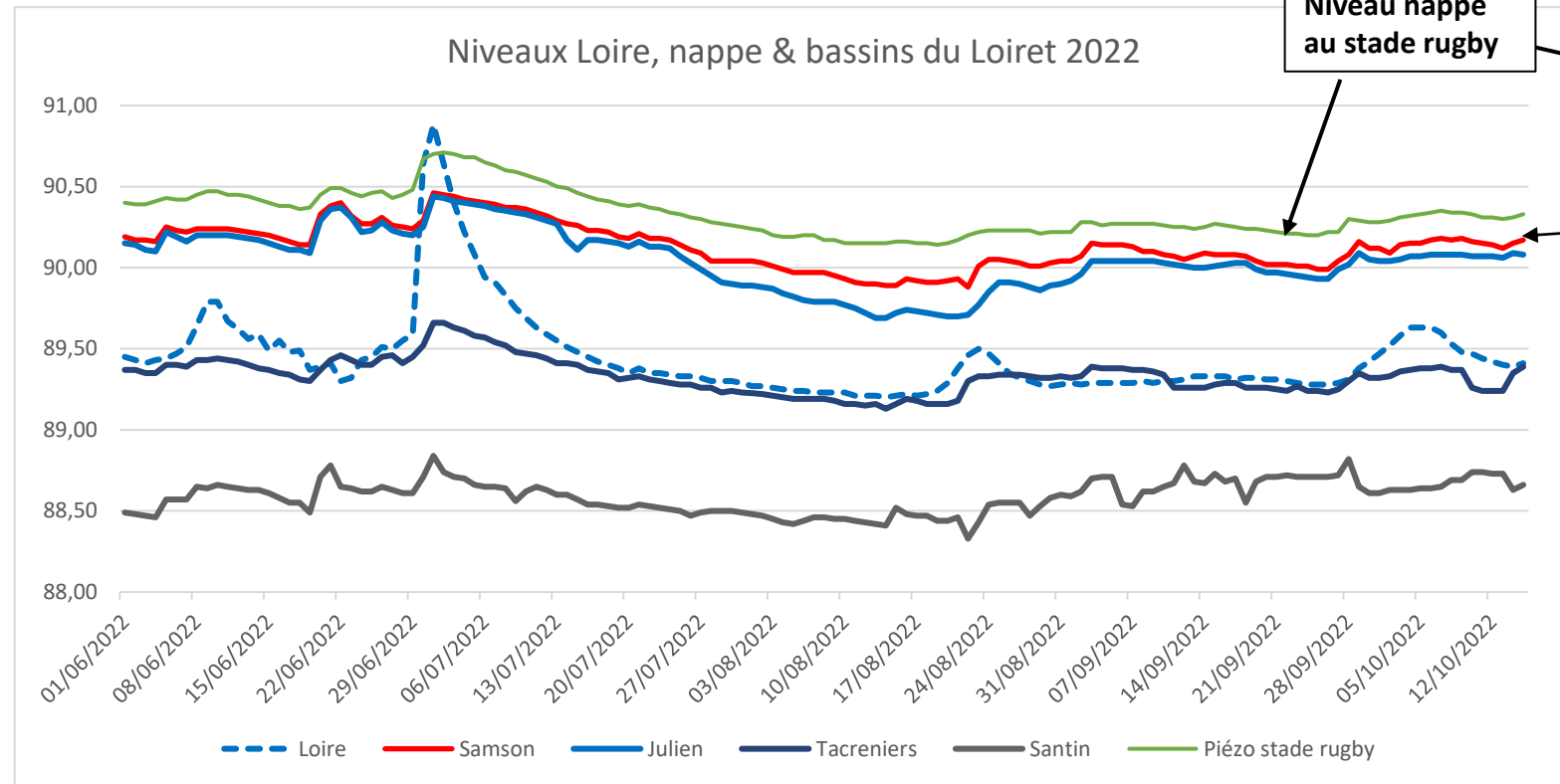
Stéphane BINET (ICERE 2011) : « La baisse du niveau vidange l'aquifère »...



(Source: Base Hydro, ASRL)

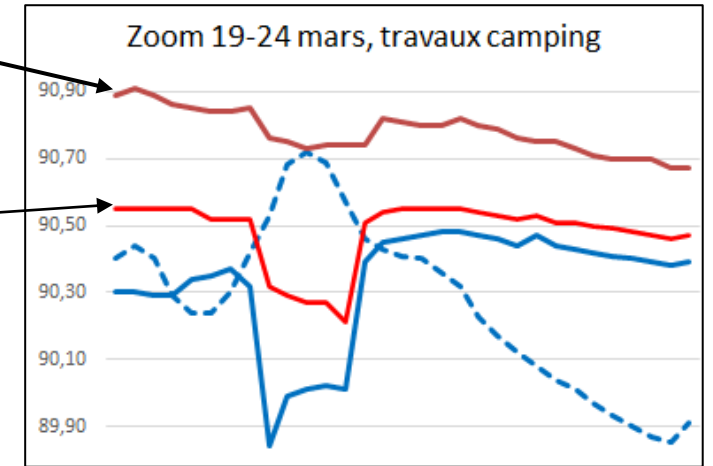
L'interdépendance nappe-Loiret

Le Loiret dépend de la nappe...



(Source: BRGM, DREAL, ASRL)

L'inverse est vrai aussi...



(Source: ASRL, BRGM)

Les vannes ont été ouvertes du 19 au 24 mars 2021 pour réaliser des travaux de restauration de berge. Le piézomètre du stade de Rugby a aussitôt enregistré une baisse de niveau de la nappe. Dans le même temps le niveau de la Loire était en progression.

En étiage, la pression de sortie des sources du parc floral (les sources les plus en amont) est particulièrement sensible : grille, bancs de sable, niveau de la nappe...

Les atouts du Loiret face à la sécheresse...

- **L'alimentation de la nappe des alluvions**
- **Le soutien des chaussées à la mise en pression de la nappe**
- **La capacité de rétention des bassins**
- **Le libre écoulement des sources du parc floral**
- **La réduction des prélèvements agricoles (forages -> nappe de Beauce)**
- **La réduction des prélèvements d'eau potable (Val -> Oiselière)**
- **Les restrictions (arrêté préfectoral sécheresse)**

Montant des redevances riverains 2023

Droit fixe				
	2022	2023 (+2%)	2023 (+3%)	2023 (+4%)
Propriété individuelle	91,27 €	93,10 €	94,01 €	94,92 €
Ensemble pavillonnaire	45.63 €	46,55 €	47,00 €	47,46 €
Immeuble collectif	30.42 €	31,03 €	31,34 €	31,64 €
Droit au mètre linéaire				
0 à 25 m.	0.94 €	0.96 €	0,97 €	0,98 €
26 à 100 m.	0.71 €	0.72 €	0,73 €	0,74 €
101 à 500 m.	0.47 €	0.48 €	0,48 €	0,49 €
+ de 500 m.	0.30 €	0.31 €	0,31 €	0,31 €
Forfait linéaire	7.59 €	7.74 €	7,82 €	7,89 €

La redevance moyenne en 2022 est de 242,68€, une augmentation de 4% entraîne une hausse de 9,70€
 La redevance médiane en 2022 est comprise entre 100 et 150€, une augmentation de 4% entraîne une hausse de 4 à 6 €

Augmentation des salaires des deux agents permanents de l'ASRL

Sylvain Pinault :

Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Echelon 10 (IB : 459 / IM : 402)

Depuis le 02/12/2019

Salaire brut actuel : 1 949,71€

Proposition passage échelon 11 (IB : 473 / IM : 412)

Futur salaire brut : 1 998,21€

Hugo Lepetit :

Technicien territorial principal 2^{ème} classe

Echelon 8 (IB : 506 / IM : 436)

Depuis le 02/12/2019

Salaire brut actuel : 2 114,61€

Proposition passage échelon 9 (IB : 528 / IM : 452)

Futur salaire brut : 2 192,21€

Soit une augmentation de 3% sur le coût total employeur (environ 2 200€ / année)

Achat d'un broyeur à branche sur remorque

Interdiction de faire brûler les végétaux depuis 2011
Broyeur et technicien du SMBL difficilement disponibles

2 devis :



Val Equipement : 12 600 € TTC
Negri R225
diamètre maximum 9mm bois dur

Equip Jardin : 5 200 € TTC
Anova BIO300
diamètre maximum 12mm bois vert
Remorque Franc : 1 076 € TTC
Soit 6 276 € TTC

Proposition accord de principe sur 7 000 € TTC pour l'achat du broyeur sur le chapitre d'investissement 21

Proposition 4% budget primitif 2023

Fonctionnement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	011	Charges à caractère générales	34 485 €	152 000 €	39 000 €
	012	Charges de personnel et frais assimilés	79 000 €	78 200 €	76 000 €
	023	Virement à la section investissement	15 000 €	6 000 €	0 €
	65	Autres charges de gestion courante	15 000 €	15 000 €	200 €
	67	Charges exceptionnelles	500 €	500 €	260 €
	68	Dotations aux amortissements et provisions	15 €	0 €	0 €
Produits	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	135 000 €	130 100 €	128 500 €
	74	Dotations, subvention et participation	9 000 €	9 000 €	8 900 €
		Total Charges Fonctionnement	144 000 €		
		Total Produits Fonctionnement	144 000 €		

Investissement					
Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Proposé	Prévu N-1 (BP+BS)	Prévision réalisation N-1
Charges	21	Immobilisation corporelle	15 000 €	34 700€	2 920 €
Produits	021	Virement à la section investissement	15 000 €	34 700€	34 700 €
		Total Charges Investissement	15 000 €		
		Total Produits Investissement	15 000 €		